



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix neuf

Le 18 Décembre 2019 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 11 Décembre 2019.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Demandes d'aides au financement du dispositif de Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat de la Haute Gironde pour l'année 2020

Présents : 27

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), BOURSEAU Christiane (Virzac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BLANC Jean Franck (Teuillac) pouvoir à Éric POUCHARD, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Catherine SAEZ, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, Pierre JOLY (Bourg) pouvoir à Jean Marc ISIDORE, FUSEAU Michael (Pugnac) pouvoir à Valérie GUINAUDIE

Absents excusés : 4

**Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac),
MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard)**

Secrétaire de séance : Alain TABONE

Vu la convention de liquidation du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde,

Vu la délibération n°xxx en date du 18/12/2019, portant approbation des conventions de coopération pour la gestion et la coordination des dispositifs gérés par la Syndicat Mixte de la Haute Gironde avant sa dissolution, entre les Communautés de Communes du Grand Cubzaguais, de Blaye, de Latitude Nord Gironde et de l'Estuaire.

Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde porte le dispositif de la Plateforme de Rénovation énergétique de l'Habitat privé, ICARE, jusqu'à sa dissolution au 31/12/2019.

Dans la perspective de la poursuite de ce dispositif à l'échelle de la Haute Gironde (sur les périmètres des CDC du Grand Cubzaguais, CDC de l'Estuaire, CDC de Blaye et CDC Latitude Nord Gironde), le Grand Cubzaguais Communauté de communes reprend sa mise en œuvre (coordination et gestion du dispositif), à compter du 1^{er} janvier 2020, conformément aux dispositions prévues aux conventions de liquidation du Syndicat Mixte et de coopération susvisées,

Rappel du dispositif:

Une plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat permet aux territoires d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs habitations en créant une sorte de « guichet unique ». C'est un outil complémentaire à l'OPAH qui permet d'élargir l'accompagnement aux particuliers hors dispositif ANAH.

Les plateformes de la rénovation énergétique de l'habitat ont vocation à :

- Proposer, à destination de tout type de ménages, une offre de service d'accompagnement depuis la conception du projet jusqu'au suivi des performances énergétiques après la réalisation des travaux,
- Mobiliser les professionnels et les inciter à se structurer en groupements afin de bâtir des offres globales de travaux,
- Inciter les professionnels à la formation et à la qualification pour accéder au marché de la rénovation énergétique.

Les dépenses se répartissent ainsi de la manière suivante :

Poste	Montant en €
-------	--------------

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents et à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 19 Décembre 2019

Le Président

A.DUMAS



Tenue des permanences - Opérateur SOLIHA	15 300
Animation - Opérateur SOLIHA	74 132,40
Salaires / Ingénierie CDC Grand Cubzaguais- 410h (25% d'un ETP)*	9 117,90
TOTAL	98 550,30

**équivalent aux frais d'ingénierie supportés par le Pays pour la gestion de ce dossier*
Le plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention relative à la Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé est le suivant :

Financier	Montant d'aide en €
Union Européenne – FEADER (LEADER)	23 000
ADEME	45 000
Autofinancement	30 550,30
TOTAL	98 550,30

Il est précisé que le montant de l'autofinancement sera pris en charge par les quatre Communautés de Communes de la Haute Gironde, selon les modalités de répartition définie par la convention de coopération susvisée.

Par ailleurs, il est également précisé que l'ADEME n'a pas encore validé le principe du maintien de son accompagnement financier sur ce dispositif. Le montant espéré de 45 000 € a donc été inscrit de façon conservatoire, afin d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches officielles nécessaires en vue de l'obtention d'une aide financière par cet organisme.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de :

- **Valider** le plan de financement prévisionnel 2020 relatif à la Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé, tel que présenté ci-dessus
- **Autoriser** Monsieur le Président à réaliser la demande de subvention FEADER auprès du programme LEADER porté par le GAL du Pays de la Haute Gironde, dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif
- **Autoriser** Monsieur le Président à réaliser une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif